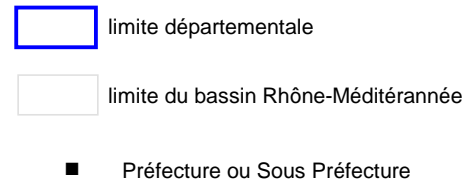


Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 1  
sur le Doubs  
au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



etiq_liste1	Nom_Liste1
L1_1137	La Loue de l'usine électrique de Mouthier-Haute-Pierre à Arc-et-Senans (coordonées L93 X=911 996 Y=6 173 552)
L1_35	Le Bief d'Auta
L1_36	Le Ruisseau de Gouhelans et ses affluents
L1_37	Le Ruisseau de Tallans et ses affluents
L1_41	Le Ruisseau d'Auxon
L1_52	Le Doubs de la frontière Suisse au barrage de Vaufrey
L1_53	Le Doubs de sa source à l'amont du Bief Rouge
L1_55	Le Ruisseau de Fontaine Ronde et ses affluents
L1_56	Le Durgeon et ses affluents exceptés La Raie du Lotaud et le Bief Rouget
L1_57	Le Dessoubre, affluents compris exceptés le Pissoux et les biefs de Vaux et Vaclusotte
L1_58	La Ranceuse et ses affluents
L1_81	Le Ruisseau du Bief et ses affluents
L1_82	Le Sesserant et ses affluents
L1_83	Le Ruisseau des Longeaux
L1_84	Le Ruisseau de Sobant
L1_87	La Clauge, affluents compris exceptés le ruisseau de la Tanche et le bief le Parfond, de sa source à sa confluence avec le Doubs
L1_88	Le Ruisseau de Raffenot et ses affluents
L1_89	Le Bief de Maisey
L1_90	La Tuffière
L1_91	Le Ruisseau de la Grande Baume
L1_92	Le Ruisseau d'Amathay
L1_93	Le Ruisseau de Désillot
L1_94	Le Bief de Vaux
L1_95	Le Ruisseau de Saint-Renobert